

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 196** Subventions, avenant et convention avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010-AC-753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nouveau Théâtre de Novembre pour le 20e Théâtre, 7, rue des Plâtrières - 75020 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée, au titre de l'année 2011, à l'association Nouveau Théâtre de Novembre 7, rue des Plâtrières (20<sup>e</sup>) est fixée à 280.000 euros. Compte tenu de l'acompte déjà versé le solde est de 140 000 €. 2011\_02272 ; D02282 ; 20493

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 20.000 euros dont le texte est joint à la présente délibération. 2011\_02273 ; D02282 ; 20493

Article 4 : les dépenses correspondantes seront imputées comme suit :

Sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 :

140.000 euros sur la rubrique 33, la nature 6574, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture,

Sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2011 :

20.000 euros sur la rubrique 33, nature 2042, ligne VE 4003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-010 n° d'individualisation 11V00458DAC.